



Quand le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté prend son temps.

Contrairement à d'autres collectivités territoriales, comme le Conseil régional des Pays de la Loire qui a opté pour une coupe budgétaire drastique de 100 millions d'euros, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a choisi une approche plus pragmatique.

Oui, 100 millions d'euros en Pays de la Loire, c'est une somme conséquente ! Cependant, cela reste bien inférieur au milliard de dividendes que la famille Mulliez retire cette année de Decathlon. Une somme qui, ironiquement, pourrait être bien utile à une autre entreprise du même groupe familial, Auchan, qui traverse actuellement une période de grande difficulté.

Mais revenons à nos collectivités, et plus particulièrement à la DM3 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Alors que d'autres collectivités imposent des efforts avant même de connaître les véritables contraintes du budget national, la Bourgogne-Franche-Comté fait le choix d'attendre et d'organiser méthodiquement cette attente, sans pour autant bloquer ses actions les plus urgentes. Une position que l'on peut saluer pour sa prudence et son pragmatisme.

Il est effectivement probable qu'un budget national soit voté, et qu'il exige des efforts de la part des collectivités. Toutefois, il est également possible que les Régions bénéficient finalement d'aides supplémentaires dans le cadre du budget national 2025, plutôt que d'être ponctionnées. Non ?

Dans ce contexte d'incertitude, il est judicieux d'attendre d'avoir une vision plus claire des efforts à fournir ou des ressources supplémentaires qui pourraient être attribuées aux Conseils régionaux.

C'est précisément ce que fait le CR-BFC, en programmant le vote exceptionnel d'une DM3 en toute fin d'année 2024. Cette démarche permet de prendre le temps nécessaire pour construire un budget 2025 solide, qui sera voté lors de la séance plénière des 19, 20 et 21 mars 2025.

Dans le milieu syndical, nous critiquons souvent nos employeurs pour leur lenteur – parfois extrême – à prendre des décisions, notamment en matière d'augmentations. Nous trouvons que les choses n'avancent pas assez vite pour le personnel et les salariés. Mais, pour une fois, l'UNSA partage la prudence du Conseil régional. Avec cette DM3, la Région organise méthodiquement les trois premiers mois de 2025 tout en prenant le temps d'évaluer les implications du budget national avant de finaliser son propre budget.

L'UNSA votera l'avis du CESER.



UNSA Union Régionale Interprofessionnelle de Bourgogne-Franche-Comté

Maison des syndicats 6 bis rue Pierre Curie 21000 DIJON

Ecrivez-nous à l'adresse électronique : ur-bfc@unsa.org
Retrouvez-nous sur notre site Internet : www.unsa-bfc.fr

 twitter.com/unsa_bfc





Encore un rapport sur l'égalité femmes-hommes ?

Quand on parle du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes, avouez-le, il vous est déjà arrivé de soupirer : "Encore ce rapport... Ça revient pas tous les ans ce truc ?".

Oui, ça revient tous les ans. Et oui, ça peut sembler rébarbatif. Mais prenons un instant pour réfléchir.

Pourquoi cette obligation annuelle ? Le législateur n'a pas imposé ce rapport pour ajouter une tâche inutile de plus sur la liste des employeurs. L'idée, c'est de créer une pause, une fois par an, pour que chaque employeur prenne le temps de se poser, d'analyser les chiffres, de mesurer les progrès (ou leur absence), et surtout, d'agir.

Le problème, c'est que si on en fait une formalité administrative, avec les mêmes chiffres, les mêmes constats, et aucune action concrète, alors oui, cela devient inutile. Mais bien utilisé, ce rapport peut être un levier puissant pour avancer.

Alors, progressons-nous vraiment sur l'égalité femmes-hommes ? Quand on regarde ce qui se passe dans le monde, ou même en France, il est légitime de se poser la question. Et au Conseil régional ?

Bien sûr, le rapport mettra en avant ce qui fonctionne et qui ne dépend d'ailleurs pas vraiment du Conseil régional. Par exemple, en matière de rémunération dans la fonction publique, il est vrai qu'il ne peut pas y avoir de discrimination flagrante, puisque les grilles de salaires et les primes ne sont pas sexuées.

Mais si on creuse un peu, on découvre des chiffres qui interpellent. Saviez-vous que **90 % des postes d'encadrement technique dans les lycées sont occupés par des hommes** ? N'y a-t-il pas ici une marge de progression ?

Il ne s'agit pas d'imposer une égalité stricte et artificielle – personne ne demande un équilibre parfait, par exemple sur le nombre de bénéficiaires de tickets mobilité. Mais sur des sujets comme l'encadrement, avec 90 % d'hommes, il est évident qu'un rééquilibrage est nécessaire.

Un autre point intéressant du rapport, c'est qu'il fournit de nombreux indicateurs. Par exemple, saviez-vous que seulement **1 % des agents du Conseil régional accèdent à une promotion interne**, un chiffre encore plus faible dans les lycées ?

C'est inquiétant. La promotion interne, censée valoriser l'expérience et les compétences des agents, est quasiment à l'arrêt. C'est pourtant un levier essentiel pour permettre aux agents de progresser sans concours. Mais aujourd'hui, cet **ascenseur social semble bloqué**.

Et malheureusement, ce n'est pas qu'un problème local. Un rapport de France Stratégie, publié le 9 décembre 2024, parle d'un "**déclassement salarial**" dans la fonction publique, avec des salaires qui stagnent et des perspectives d'évolution qui s'amenuisent.

Alors oui, ce rapport revient tous les ans. Mais est-ce suffisant ? Peut-être faudrait-il des bilans plus fréquents, trimestriels par exemple, pour que les constats soient discutés régulièrement et des actions concrètes réellement engagées. Parce qu'un **ascenseur social en panne**, ce n'est pas juste un chiffre. C'est une réalité qui impacte des carrières, des vies, et la motivation de nos agents. Ce rapport, s'il est pris au sérieux, peut être un déclencheur de changement.

L'UNSA votera l'avis du CESER.



UNSA Union Régionale Interprofessionnelle de Bourgogne-Franche-Comté

Maison des syndicats 6 bis rue Pierre Curie 21000 DIJON

Ecrivez-nous à l'adresse électronique : ur-bfc@unsa.org
Retrouvez-nous sur notre site Internet : www.unsa-bfc.fr

 twitter.com/unsa_bfc

